

2023-028

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DROME
Mairie de REAUVILLE

DÉLIBÉRATION N°2023-06-19-25 CONSEIL MUNICIPAL du 19 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf juin à 18 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Norbert PERRIN, Maire.

Date de convocation : 13 juin 2023

Nombre de Conseillers en fonction : 09

Présents : Monique ALLÈGRE ; Christian BERNARD ; Marc GASSER ; Lauriane MOINE ; Norbert PERRIN ; Fabrice PRAVE.

Absents excusés : Jean-Luc FAUCON ; Vincent GOUDON ; Gilles SARACCO donne procuration à Jean-Luc FAUCON.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Lauriane MOINE est désignée secrétaire de séance.

Objet : Règlement intérieur de la cantine scolaire et du périscolaire 2023/2024

Après lecture par Monique ALLEGRE, Monsieur le Maire propose de valider le règlement intérieur de la cantine scolaire et du périscolaire pour l'année scolaire 2023/2024.

Ce document regroupe les données utiles au bon fonctionnement du service à communiquer aux parents lors de la rentrée scolaire, avec une mise à jour chaque année afin de rester adapté à la vie du Regroupement Pédagogique Intercommunal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le règlement intérieur de la cantine scolaire et du périscolaire pour l'année scolaire 2023/2024, projet ci-joint.

VOTE : 6 POUR

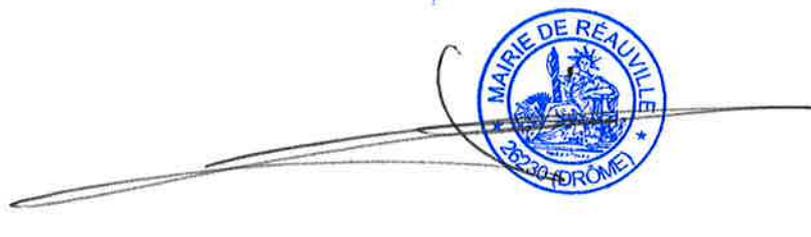
0 CONTRE

0 ABSTENTION

La secrétaire
Lauriane MOINE



Le Maire
Norbert PERRIN



Rendu exécutoire par transmission
au contrôle de légalité le 22 JUIN 2023
Affiché le 22 JUIN 2023

NP

Délib 2023-06-19-25 Règlement intérieur de la cantine et du périscolaire 2023/2024